

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 392

présenté par

MM. Bonrepaux, Launay, Mme Gautier, MM. Brottes, Ducout, Mme Gaillard, MM. Peiro, Gaubert, Dumas, Gouriou, Mme Darciaux, MM. Dosé, Habib, Bacquet, Dupré, Migaud, Emmanuelli, Idiart, Carcenac, Dumont, Bourguignon, Bapt, Dreyfus, Balligand, Besson  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 36**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 13 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Si, comme l'affirme le Gouvernement, les contributions des agences à l'ONEMA doivent permettre une forme de péréquation nationale, il n'est pas acceptable de voir le montant de cette contribution limité *a priori* à 108 millions d'euros par an.